



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 12344

Texte de la question

M Michel Crepeau appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation faite aux colleges et aux lycees en matiere de dotation horaire. La diminution reguliere du coefficient d'enseignement par eleve entraine une augmentation du nombre d'eleves par classe et la fermeture de certaines options d'enseignement. Il lui demande s'il a l'intention d'accorder une dotation adaptee aux besoins reels, les heures supplementaires n'etant qu'une mesure provisoire et artificielle et ne pouvant en aucun cas regler les problemes dans le cadre d'une politique a long terme.

Texte de la réponse

Reponse. - Technique de repartition applicable a un potentiel d'heures d'enseignement globalement disponible, la globalisation ne peut avoir pour effet ni de diminuer les moyens susceptibles d'etre repartis entre les etablissements, ni d'entrainer une deterioration des conditions d'enseignement. En ce qui concerne en particulier le coefficient d'enseignement par eleve (H/E), il etait de 1,270 dans les lycees, 1,993 dans l'annee scolaire 1987-1988. Les moyens attribues a la rentree scolaire 1988 ont permis a ces differents coefficients, calcules d'apres les memes criteres que precedemment, d'atteindre respectivement 1,276, 2,007 et 1,214 en 1988-1989 et donc de s'ameliorer legerement a tous les niveaux. Pour l'annee scolaire 1989-1990, compte tenu des previsions d'effectifs et des moyens attribues, le H/E ne devrait subir aucune deterioration sur l'ensemble du second degre. La globalisation peut certes conduire a operer des transferts d'emplois des etablissements les mieux notes vers ceux qui sont le plus demunis, entrainant ainsi une baisse du H/E de certains etablissements mais, en revanche, assurant son amelioration dans les etablissements les plus defavorises et permettant, par la meme, la reduction des disparites de dotations qui ne seraient pas objectivement fondees.

Données clés

Auteur : [M. Crepeau Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12344

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 1985